

L'admission en 2eme année se fait sur dossier et entretien.

Peuvent être admis directement en deuxième année, dans la limite des places disponibles, les candidats justifiant d'une formation juridique de base (niveau DEUG), jugée au moins équivalente à celle de première année de l'ESPI.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1 lettre de motivation manuscrite (la réussite de l'ESPI repose en grande partie sur votre motivation pour les métiers de l'immobilier, il vous est donc demandé de la préciser).
- 1 CV - Certificat de scolarité - Photocopie des diplômes.
- Copie des bulletins de notes des deux dernières années d'études.
- Copie d'une pièce d'identité.- Photocopie de la carte de sécurité sociale. - 2 photos d'identité récentes.
- 1 chèque ou paiement en ligne sur www.espi.asso.fr Rubrique Admissions/payer en ligne d'un montant de 100€ correspondant au montant des frais de dossier de candidature (cette somme reste acquise à l'ESPI).
- *Les candidatures ne sont prises en compte qu'après réception du dossier, daté et signé, accompagné de tous les documents demandés. Tout dossier incomplet, non daté, non signé, n'est pas enregistré.*

DECISION D'ADMISSION

Après l'envoi de son dossier complet, le (la) candidat(e) doit prendre rendez-vous avec la Direction de l'établissement pour fixer la date de l'entretien.

Le candidat est informé de la décision de la Direction, par courrier, environ 1 semaine après le rendez-vous et est alors invité à confirmer son inscription définitive.

Pour notifier son inscription définitive, l'étudiant(e) devra régler un premier versement de 650 € (six cent cinquante euros) inclus dans le montant annuel des frais de scolarité, ainsi qu'un règlement pour l'inscription au régime de Sécurité Sociale Etudiante (203€ en 2012).

Le montant annuel des frais de scolarité s'élève pour l'année 2012/2013 à **6 206 €** (en 2 versements).

Un accord de partenariat a été conclu avec plusieurs banques, merci de vous rapprocher du Bureau des Elèves. (voir aussi le site internet : www.pretscolarité.com)

Toute inscription à l'ESPI est contractée pour une durée d'un an et les sommes versées ou souscrites sont définitivement acquises à l'établissement.

Etudiants étrangers :

Ils sont soumis aux mêmes formalités de candidature. Les étudiants non communautaires, sont soumis au décret n° 46-1574 du 30-06-1946 (se renseigner au secrétariat de l'ESPI). Le candidat devra fournir un extrait d'acte de naissance.

MODALITES DE REGLEMENT par chèques libellés à l'ordre de l'ESPI ou paiement en ligne
MERCI DE PRECISER VOTRE CHOIX EN NOUS RETOURNANT CE DOCUMENT

DATE	En 2 Versements	En 4 Versements	En 10 Versements
A l'inscription définitive	650 €	650 €	650 €
Avant le 1^{er} octobre	5 556€	1 000 €	1 000 €
Versements suivants :		2 Versements de : 2367€ au 15/01 et au 15/04	8 Versements de: 606,25€ D'OCTOBRE A MAI
TOTAL	<input type="checkbox"/> 6 206 €	<input type="checkbox"/> 6 384 €	<input type="checkbox"/> 6 500 €

Le
 Signature du Responsable Financier
 Nom – Prénom et Adresse

Signature du Candidat
 Nom – Prénom – adresse personnelle et e-mail